

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM**

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 29/06/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 14
Nombre de conseillers présents	: 14
Qui ont pris part à la délibération	: 14
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **8 juillet 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, BANNIER-COLLIGNON Florence, BELLOT Chloé, CAVALLERO Véronique, HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : M. ORTH Christian.

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-07-08-1 – Approbation de la dernière réunion du conseil municipal

Monsieur le maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2026.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 13 juillet 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 13 juillet 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 29/06/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 14
Nombre de conseillers présents	: 14
Qui ont pris part à la délibération	: 14
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **8 juillet 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, BANNIER-COLLIGNON Florence, BELLOT Chloé, CAVALLERO Véronique, HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : M. ORTH Christian.

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-07-08-2 – Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,
Considérant que la commune de LIXHEIM est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,
Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,
Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise à l'ONF

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 13 juillet 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 13 juillet 2026

Le Maire, Christian JANTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER



**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM**

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 29/06/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 14
Nombre de conseillers présents	: 14
Qui ont pris part à la délibération	: 13
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **8 juillet 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, BANNIER-COLLIGNON Florence, BELLOT Chloé, CAVALLERO Véronique, HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : M. ORTH Christian.

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-07-08-3 – Frais de scolarité pour un élève scolarisé au SIS à Brouviller

Le maire expose à l'assemblée des difficultés survenues à la rentrée scolaire 2025-2026 à l'école de primaire et dans le bus ;

L'ensemble du RPI a été impacté par le comportement d'un élève ;

Certains élèves ont été déscolarisés pendant quelques jours ;

Des parents se sont plaints aux maires du RPI et au département ;

Dans cet atmosphère délétère un élève a été scolarisé au Syndicat Intercommunal Scolaire de Brouviller ;

Aujourd'hui le SIS de Brouviller réclame à la commune de LIXHEIM une somme de mille (1000) euros pour les frais de scolarité pour l'année 2025-2026.

Un membre du conseil municipal concerné par cette affaire a quitté la salle avant le vote.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents prenant part au vote, a décidé

- compte tenu des circonstances exceptionnelles et avérées,
- à titre exceptionnel et non reconductible,
- de payer au SIS de Brouviller les frais de scolarité de l'année 2025-2026 pour un élève,
- autorise le maire à signer la convention.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 13 juillet 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 13 juillet 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM**

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 29/06/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 14
Nombre de conseillers présents	: 14
Qui ont pris part à la délibération	: 11
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **8 juillet 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, BANNIER-COLLIGNON Florence, BELLOT Chloé, CAVALLERO Véronique, HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : M. ORTH Christian.

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-07-08-4 – Demande subvention de la Fabrique de l'église catholique

Le maire soumet à l'assemblée la demande de subvention du conseil de Fabrique de l'église catholique.

Après que les personnes concernées par cette affaire ont quitté la salle avant le vote, le conseil municipal, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € (sept cents euros) au conseil de fabrique de l'église catholique.

Le montant de cette subvention sera prélevé sur le compte 65748.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 13 juillet 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 13 juillet 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER



**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM**

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 29/06/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 14
Nombre de conseillers présents	: 14
Qui ont pris part à la délibération	: 14
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **8 juillet 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, BANNIER-COLLIGNON Florence, BELLOT Chloé, CAVALLERO Véronique, HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : M. ORTH Christian.

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M-Christine HUBER.

2026-07-08-5 – Récompense nouveaux bacheliers

Monsieur Christian UNTEREINER, maire, soumet à l'assemblée la proposition de Madame Valérie LESQUIR, conseillère municipale pour récompenser les nouveaux bacheliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de récompenser les nouveaux bacheliers à compter de la session 2026 par un bon d'achat de 30 €.

Le bon sera délivré, après inscription en mairie, sur présentation des justificatifs suivants :

- relevé de notes, attestation de réussite,
- pièce d'identité,
- attestation de domicile.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget au compte 623.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 13 juillet 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 13 juillet 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, M-Christine HUBER

